

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFECOIS SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2020

Séance n°3 du 9 septembre 2020

Délibération n° 2020.0909.04

Objet : désignation des
représentants du PETR au sein du
Groupe d'Action Locale (GAL) du
Leader.

40 délégués
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 39
Nombre d'excusés avec pouvoir : 1
Nombre d'excusés :
Nombre d'absents :

L'an deux mille vingt, le neuf septembre à 18h30, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle polyvalente de Mansle le 27 août 2020, sous la présidence de Monsieur Laurent DANÈDE.

Secrétaire de séance : Mme MOREAU Carole.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Étaient présents : M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent – M. BONNET Franck – M. DE LUSTRAC Jean-Marc – M. COMBAUD Renaud – Mme FOURÉ Brigitte – Mme MANDIN Frédérique – Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie – M. VIDAL Laurent – M. HAMON Jérémy – M. RAINETEAU Jean – LAMAZIERES Véronique – M. TESSIER Jean-Luc – M. ZULIAN Jean-Louis – M. PANTIER Jean-Marie – Mme TEILLET Anne – Mme ROCHE Nadine – Mme BAUDRILLART Agnès – M. GUYON Jean-Guy – Mme BERNARD Marie-Dominique.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Étaient présents : M. JOURDAN Pascal Olivier – M. BASTIER Thierry – M. DUPUIS José – M. MATHIEU Xavier – M. POUX Pierre – M. GEOFFROY Fabrice – MOREAU Carole – THOMAS Jean-Claude – THOMAS Hubert – BOUCHET Francine – ASHBOLT Louisa – JOBIT Jean-François – REMY Catherine – LALLEMENT Sylvie – VIEYRES-TEILLET Huguette – CREMOUX Christine – GUILLONNEAU Séverine – AURICOSTE-TONKA Isabelle – SEGUINAR Claudy – BŒUF Pascal.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DU COMITE DE PILOTAGE DU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) DU PROGRAMME LEADER :

Le Président informe le comité syndical de la nécessité de désigner des représentants du Pays Ruffécois au GAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1,

Vu les statuts du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Ruffécois,

Vu le programme LEADER mené par le PETR,

Vu le comité de pilotage « Groupe d'Actions Locale » chargé de gérer le programme LEADER,

Considérant que le PETR doit être représenté par un délégué titulaire et un suppléant au sein du comité de pilotage du GAL,

AR PREFECTURE

016-200050094-20200909-DEL2020090904-DE
Regu le 17/09/2020

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité des membres présents :

- DESIGNÉ en tant que représentants du PÉTR du Pays Ruffécois au sein du Comité de pilotage « Groupe d'Actions Locale » pour le programme LEADER, les délégués suivants :

Nom	Prénom	Fonction
DANÈDE	Laurent	Délégué titulaire
HAMON	Jérémy	Suppléant

Le Président précise qu'il souhaite déléguer la présidence du GAL à un élu et désigne M. Franck BONNET. Il prendra alors, un arrêté déléguant les actes de la gestion Leader.

Pour copie conforme,
Le Président

